



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 21 novembre 2013
Salle du Conseil municipal
Mairie de DISSAY

L'an deux mille treize, le 21 novembre 2013, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	20	Nombre de présents votants	17
Nombre de pouvoirs accordés	1	Nombre de suffrages exprimés	18

PRESENTS : Monsieur Louis REMBLIER, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

POUVOIRS : Monsieur Gérard ANDRE représenté par Monsieur François ARANDA.

ABSENTS : Madame Marie-France DUBOIS, Madame Arlette BRISON,

Monsieur Aymeric DUVAL est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

1. Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24/10/2013
- Admissions en non-valeur
- Avenant PLU
- Elections municipales 2014 : prêt de salles communales pour les réunions publiques
- Redevance SFR
- Entretien annuels du personnel
- Exonération taxe habitation 2014
- Bâtiment pongiste
- Convention ORANGE
- Location Puygremier
- PEDT (projet éducatif de territoire)
- Questions diverses

Abstention	Contre	Pour
		18

2. Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 24 octobre 2013

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°01/21-11-2013: Admission en non-valeur – budget eau

Considérant la Délibération n°12/12-09-2013 rejetant les admissions en non-valeur (budget eau), au motif que la SARL ARLEQUIN était encore immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Poitiers,

Concernant la délibération n°01/24-10-2013 relative aux Admissions en non-valeur – budget eau et actant d'une recherche en assignation collective de la SARL ARLEQUIN

Considérant les démarches effectuées, Monsieur Le maire informe l'assemblée que la SARL ARLEQUIN s'est déclarée en cessation d'activités le 30/09/2013. A ce jour la société n'est pas radiée. Cependant, le greffe de Poitiers précise qu'outre engager des frais irrécupérables en saisissant un huissier, il n'y aura rien pour désintéresser les créanciers, et que seule la liquidation pourra être prononcée à l'issue de la procédure.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur pour un montant total 5099.40€

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°02/21-11-2013: Avenant PLU

Vu la délibération n° 07 du 01 juillet 2010 autorisant monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'études Parcours pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1 pour un montant de 31 269€ HT,

Considérant le marché d'études pour la révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n° 20/11-07-2013 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle n° 2 pour un montant de 5 656 € HT

Considérant que le cabinet Parcours a assuré un nombre de réunions au-delà du nombre défini au marché, soit 45 au lieu de 29,

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre un avenant majoratif.
Considérant que le coût d'une réunion complémentaire s'élève à 200€ HT, soit un coût supplémentaire HT de 3 200€ (soit un avenant majoratif de +11.29%)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°2 et le paiement des réunions complémentaires

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°03/21-11-2013: Prêt de salles municipales – Elections municipales 2014

Monsieur Le maire informe l'assemblée que la mairie peut mettre des locaux à disposition d'un parti politique, selon les conditions de mise à disposition des propriétés communales. Ainsi selon l'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales précise que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement

des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Monsieur le maire informe l'assemblée que les communes ne sont pas tenues de mettre à disposition des candidats des salles pour leurs réunions publiques. Cependant le prêt possible même à titre gratuit sans que cela ne contrevienne aux règles de financement des campagnes électorales et en particulier à l'article L.52-8 du code électoral.

Monsieur le maire rappelle que dans tous les cas, les communes doivent s'astreindre à respecter le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités, aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à prêter à titre gracieux la salle des associations (max 100p) et la salle du conseil, ainsi que la salle de restauration scolaire Paul-Emile Victor (max 200p) dans la limite d'une fois par liste en faisant la demande. Les prêts de salles ne pourront se faire que les vendredi soirs.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°04/21-11-2013: Entretien annuels

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le maire à maintenir le système de notations au titre de l'année écoulée.

Cette notation donnera lieu à un entretien professionnel mené par le responsable hiérarchique : (responsable des services techniques pour les services techniques ; DGS et/ou DGA pour les services administratifs, périscolaires, animation). Cet entretien sera formalisé à l'aide d'un support qui sera soumis au prochain CTP.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°05/21-11-2013: Exonération taxe d'habitation

Monsieur le Maire fait lecture de la demande d'exonération à compter du 1^{er} janvier 2014, de la taxe d'habitation pour le logement d'habitation situé au 52 rue de l'église à DISSAY

Considérant qu'il appartient aux administrés de déclarer leurs situations aux services des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer et propose de soumettre cette demande au vote en 2014.

Abstention	Contre	Pour

Délibération n°06/21-11-2013 : bâtiment pongiste

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'entamer des recherches et démarches auprès du notaire concernant le bâtiment occupé par les pongistes (DAP) ;

Considérant que le terrain appartient à la commune, monsieur le maire doit s'assurer que le bâtiment appartient de fait à la commune de DISSAY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires au règlement de la situation dudit bâtiment et à régler les encours.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°07/21-11-2013 : enfouissement des réseaux - Convention Orange

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la convention d'enfouissement des réseaux par Orange au Trait de La Charbonnière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention départementale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électriques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°08/21-11-2013 : Location hébergement Puygremier

Considérant les possibilités d'hébergement du pavillon appartenant à la commune et situé à Puygremier,

Considérant les demandes régulières de location,

Considérant la proposition de l'association des Francas de la vienne de coordonner les locations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable au principe de location du pavillon de Puygremier et autorise monsieur le maire à travailler avec les Francas à l'établissement d'une convention pour la gestion de l'hébergement à Puygremier. Le conseil municipal demande à ce que soit incluse la possibilité pour la mairie de disposer des hébergements à titre gracieux. Le conseil municipal demande à la commission finances de fixer des tarifs à la nuitée.

Abstention	Contre	Pour
		18

Informations du maire :

Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée de la décision du maire n° 3 sur le budget commune : dépenses imprévues opération 140 investissements écoles. Il s'agit de travaux dans les écoles (menuiserie d'une classe PEV, 2 vidéos projecteurs, 1 écran, mobilier bureau rased, etc.)

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que dans le cadre de l'installation d'équipements téléphoniques sur la commune, SFR est redevable d'un loyer de 2334.65€.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée du rapport d'activité et du compte administratif de la communauté de communes du Val Vert du Clain, consultable en mairie.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que les accotements de la zone de Puygremier sont bien entretenus et salue le travail des services techniques.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que la coiffeuse est toujours en attente du notaire concernant la vente du terrain à la Béliardière.

L'ordre du jour est épuisé Monsieur Louis REMBLIER donne la parole aux questions diverses :

Monsieur Olivier POUZET fait part à l'assemblée de son mécontentement à l'égard du PEDT, en termes de quantité et de variété d'activités notamment. Madame Annick PLUMEREAU explique que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est faite de manière concertées, avec pour principale préoccupation, l'enfant. C'est en ce sens qu'il a été décidé d'allonger la pause méridienne, en vue de permettre une réelle coupure à l'enfant. En outre, s'agissant des activités, Madame Annick PLUMEREAU explique que les valeurs défendues à travers le PEDT, laisse l'enfant acteur de son temps et maître des activités auxquelles il participe ou non, l'objectif est de ne pas créer de contraintes supplémentaires via des activités dirigées ou encadrées mais plutôt de laisser place à la détente. Les associations communales sollicitées et ayant répondu favorablement permettent aujourd'hui d'établir des propositions d'activités aux enfants. Il est précisé que si les activités encadrées par des associations font l'objet d'un planning précis, ce n'est pas le cas de tous les autres ateliers quotidiens (dessins, jeux de balles, jeux au sol, temps calmes, lecture, etc.) qui s'impulsent au jour le jour, selon les envies des enfants et des contraintes extérieures (météo par exemple). Les enfants sont force de proposition dans ces temps qui leurs sont dédiés. Madame PLUMEREAU informe l'assemblée d'une réunion conviant l'ensemble des parents d'élèves le vendredi 29/11/2013 à 18h30 au restaurant Paul-Emile Victor. L'ordre du jour est la présentation des activités proposées aux enfants.

Madame Denise KARAGUITCHEFF fait part à l'assemblée de la réclamation d'un administré résident rue des lordières et qui conduit à pied ses enfants à la jardelle : les trottoirs sont constamment encombrés par le stationnement de véhicules y compris aux abords des passages protégés. Monsieur Dominique LUSSEAU confirme que le problème de stationnement sur les trottoirs est récurrent rue de la Jardelle et particulièrement devant l'ancienne maison des notaires.

Madame Annie LEGRAND explique à l'assemblée qu'en conséquence de la réforme territoriale les syndicats de bassins du Clain seront à l'horizon de 2015, rassemblés en deux syndicats : SMAC nord et SMAC sud. L'étude des statuts et le règlement intérieur sont d'ores et déjà en cours.

Intervention de Madame Françoise DEBIN

Madame DEBIN informe l'assemblée de la poursuite de l'étude du centre bourg. La prochaine réunion le 12/12/2013 traitera du coût prévisionnel des différentes opérations.

Madame DEBIN informe l'assemblée que le chantier de la salle polyvalente avance correctement et que le temps est venu aux choix des couleurs pour les sols et menuiseries intérieures. Madame DEBIN informe l'assemblée de l'accord d'une subvention de 150 000€. Madame DEBIN informe l'assemblée qu'il conviendra de prendre des avenants supplémentaires notamment pour les planchers abimés par les infiltrations d'eau et l'absence de chauffage.

Madame DEBIN informe l'assemblée que la route de la Cormaillère est de nouveau ouverte à la circulation

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS

Monsieur Michel FRANCOIS fait part à l'assemblée de la reconduction du contrat régional de développement durable (*contrat de territoire*) pour 3 ans soit de 2014 à 2016. Dans le cadre de l'actuel contrat, la remise en état du moulin et une partie des travaux du trait de la charbonnière ont bénéficiés de subventions. Les projets sont recensés par la communauté de communes et le pays avant d'être transmis à la région qui les étudie selon plusieurs critères (énergie et développement durable, biodiversité, cadre de vie, services à la population, etc.). Pour ce nouveau contrat, Dissay a référencé deux projets : les travaux du trait de la charbonnière / centre bourg et l'aménagement du pôle loisirs au city stade.

Monsieur Michel FRANCOIS relève que les projets présentés par la communauté de communes n'ont pas fait l'objet de débat en conseil communautaire.

Monsieur Michel FRANCOIS informe l'assemblée que la communauté de communes a repris en direct la gestion du contrat de Monsieur SAMZUCK (précédemment mis à disposition par l'APPUI).

Monsieur Michel FRANCOIS explique à l'assemblée l'impact de la réforme des scrutins électoraux municipaux pour 2014, et la désignation des candidats au conseil communautaire (la règle du quart de liste, des 3/5^{ème}, etc.).

Monsieur Michel FRANCOIS informe l'assemblée que la communauté de communes vient de mettre une actualité en ligne présentant les sites de co-voiturage du Val Vert et fait part de son étonnement quant au fait que Dissay n'a pas eu de retour sur les besoins émis (rue des Bouleaux, la gare).

Monsieur Michel FRANCOIS informe l'assemblée que la commission communication et citoyenneté s'est réunie le 18/11/2013 afin de définir les axes pour le prochain *Dissay Les Echos* (distribution prévue pour les vœux du maire le 17/01/2014). L'ensemble des sujets doit être transmis avant le 15/12/2013. Un numéro spécial *Dissay Info* sur le PLU est en cours, la distribution est prévue semaine 51.

Intervention de Madame Annick PLUMEREAU

Madame Annick PLUMEREAU remercie l'ensemble du personnel pour son investissement dans l'organisation du repas des aînés le 16/11/2013.

Madame Annick PLUMEREAU fait part à l'assemblée de la réunion CEJ (contrat enfance jeunesse) qui s'est déroulée le 7 novembre dernier à la communauté de communes en présence de Madame BASTARD, de la CAF. Le CEJ arrive à échéance le 31/12/2013 et doit être reconduit pour 4 ans. Le conseil municipal devra délibérer avant fin mars sur cette reconduction et faire connaître ses intentions de développement, sa capacité d'accueil par structure. Parmi les financements possibles, il convient de retenir les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, le temps de coordination au projet, les séjours, les formations BAFA, etc.

A noter que la CAF préconise de prévoir du développement même si celui-ci reste minime dans les faits, plutôt que ne pas l'inclure et de voir nos structures se développer dans les 4 ans.

Madame Annick PLUMEREAU fait part à l'assemblée de la réunion qui s'est tenu à Mirebeau sur le cadrage de la collecte de la banque alimentaire des 29 et 30 novembre. A préciser que 4 jeunes du secteur jeunes de Dissay participeront à cette collecte avec le responsable enfance jeunesse. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des projets jeunes qui permettra de demander des subventions pour des projets de séjours.

Madame Annick PLUMEREAU rappelle à l'assemblée que la cérémonie une naissance un arbre se déroulera le jeudi 28 novembre à 18h30 au restaurant scolaire Paul-Emile Victor.

Intervention de Monsieur François ARANDA

Monsieur ARANDA informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du rondpoint e-parc ont débuté par le décaissement, la pose d'un géotextile et de pierres, restent à venir les gabions et les végétaux.

Monsieur ARANDA informe l'assemblée que la prochaine réunion de la commission économie et cadre de vie se tiendra le 26/11.

Intervention de Monsieur Pierre BREMOND

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que le Val Vert a commencé l'installation des illuminations de Noël. La mise en lumière est prévue la 1^{ère} semaine de décembre. La programmation annuelle de mise aux normes et du remplacement des ampoules incandescentes par des LED continue au rythme de 3000€/an.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que Carole RICHER a réalisé sa 1^{ère} intervention le 18/11/2013 à la médiathèque avec l'école Paul-Emile Victor.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que Madame BOBIN, artiste peintre de Dissay exposera à la médiathèque du 29/11 au 26/12.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que l'aménagement d'un local temporaire d'archives va permettre la continuité du contrat avec le centre de gestion de la vienne pour le classement.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que la prochaine commission se tiendra le 12 décembre à 18h30.

Questions diverses :

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.
Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 21 novembre 2013.

Le Maire,
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,
Aymeric DUVAL